

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 05 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le six janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de cinéma sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Jean-Baptiste LAMOTE - Odette DIBON- CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

**ETAIENT EXCUSES** : DELAGE Véronique - BALADE Ramuntcho

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

### **1. Décision de huis clos**

La Maire propose au Conseil Municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de la situation sanitaire actuelle (épidémie de COVID-19) et de l'impossibilité d'accueillir du public du fait du couvre-feu et en l'absence d'une retransmission en direct.

*La proposition d'une réunion à huis clos est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **2. Présentation des de l'association CO-B gestionnaire du nouveau tiers-lieu Magaitanea par ses membres fondateurs**

A l'invitation de la Maire, les membres fondateurs du conseil d'animation de l'association CO-B (coworking Bardos), Luc AGUILERA, Aurélie BALADE et Vincent MARTINAT, accompagné de 2 adhérents Myriam TERNOIS et Pierre... exposent l'objet de leur association.

Vincent MARTINAT explique que l'ouverture du tiers-lieu, un endroit qui n'est ni la maison ni le bureau mais un espace de rencontre entre entrepreneurs, où l'on travaille, créé et conçoit, est issu d'un long travail de réflexion facilité par la commune avec le soutien de l'agglomération Pays Basque. 4 lors de la création de l'association, c'est aujourd'hui 3 membres élus du conseil d'animation qui constituent les piliers de ce système coopératif. Il explique le choix fait de devenir un organisme de formation de formateurs et en décline les grands axes en termes de services, d'activité en présentiel et distanciel. Il précise les 3 grands piliers qui constituent le fondement de leur engagement : l'écologie (limitation des déplacements inutiles, réduction des déchets, apprentissage des bonnes pratiques), le social (réduction du fossé numérique et des écarts de toute nature entre les populations) et l'activité (facilitation des activités et augmentation du nombre de projets).

Luc AGUILERA présente la maison : 1 salle de réunion de 14 personnes et 2 bureaux à l'étage, un open space de 6 postes et un cybercafé au rez-de-chaussée, un atelier vidéo indépendant dans l'arrière-

cour. Il indique que l'association a autofinancé l'achat des équipements (informatique et mobilier), que le Conseil Départemental a fait un don et que le principe d'utilisation est le partage de matériel. Il liste les ressources de l'association : les adhésions, la location d'espace et de matériel, les services et formations, les actions ponctuelles (évenementielles), les subventions institutionnelles (mairie, conseil régional) et les financements privés.

La Maire fait remarquer qu'il convient de solliciter aussi le département.

Il précise que engagement permanent ne signifie pas présence permanente mais accès privilégié.

Lionel DIRIBARNE fait remarquer qu'il existe des besoins, particulièrement en matière de montage de budget prévisionnel pour les petites entreprises lorsque leurs comptables sont défaillants au-delà des 2 premières années d'exercice.

Aurélie BALADE définit l'esprit du tiers-lieu, un espace ouvert aux commerciaux, aux télétravailleurs..., un espace qui a du sens, où l'on peut se rencontrer et relever de nouveaux défis.

Pierre, nouvel adhérent, manifeste son intérêt pour un lieu où « il se passe des choses ».

Myriam, nouvelle adhérente également, fait une parabole avec la « robe de mariée ».

Vincent MARTINAT conclut l'intervention en évoquant l'installation de l'école de l'entreprenariat et du numérique à côté de l'école élémentaire et de l'école de rugby !

Pour conclure, la Maire résume l'état d'esprit qui a guidé ce projet d'ouverture d'un tiers-lieu : une envie de partager et de donner, une place à prendre dans le secteur (existence d'un fab-lab à Bidache), un nécessaire maillage attendu par l'état, une conscience de complémentarité, une chance à saisir. Elle rappelle que la commune assurera son rôle d'accompagnement jusqu'au bout et qu'avec la maison France Service à Eihartzea une mutualisation se profile à terme. « Ca y est, on y est ! ».

Elle remercie les intervenants pour leur engagement qui, au-delà de leur fonction respective, demande beaucoup d'énergie, et précise que si le lieu dégage un état d'esprit de tiers-lieu, c'est grâce à des personnes comme elles qui ont cet état d'esprit de vouloir donner et partager.

### **3. Non application de la clause d'indexation de loyers professionnels et commerciaux**

Il est proposé au Conseil municipal de décider :

- de ne pas appliquer, pour l'année 2021, la clause d'indexation des loyers, applicable de plein droit au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, des baux des commerçants et artisans rencontrant des difficultés financières en raison de la cessation partielle d'activité liée au contexte sanitaire: SARL Charcuterie MARCA, La Rosée du matin, Le Studio coiffure, Libertine coiffure, Centre d'esthétique INAIA, SARL Peio GUELLOT (GITEM), Vitraux TAILLANT, EURL AUTO-ECOLE JMB, M. Rémy DURCOS prestataire événementiel et M. Hervé PERIN podologue,
- d'autoriser la Maire à signer les avenants aux baux correspondants,
- de ne pas appliquer cette décision aux baux dont le loyer est révisé de plein droit en fonction de la variation de l'Indice des loyers tertiaires (Cabinet du bourg Jean-Ludovic RAYNAUD dentiste – Sandrine FERRINI infirmière, Elisabeth GAILLICOU naturopathe iridologue, Anaïs LUGAN orthophoniste, Corinne GUILLAUD psychologue, Ophélie FONQUERGNE ostéopathe), la variation 2021 étant négative.

*La non application de la clause d'indexation de loyers pour les commerces cités est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

### **4. Autorisation d'engagement et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les travaux de construction de la ludo-médiathèque, pour les travaux de fermeture du terrain d'honneur, de

signalétique et de réfection de voirie ; soit 300.000 € au chapitre 23 (250.000 € au compte 2313, 50.000 € au compte 2315).

*L'autorisation d'engagement et de mandattement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **5. Demande de subvention DETR & DSIL Reconfiguration et amélioration du complexe sportif du stade**

Il est proposé au Conseil municipal d'approver le report de la demande de financement d'Etat au titre de la DETR et du DSIL relative au projet de reconfiguration et d'amélioration du complexe sportif du stade à la prochaine programmation 2021.

*Le report de la demande de subvention DETR/DSIL à la programmation 2021 est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **6. Débat autour des 3 scénarios de reconfiguration et amélioration du complexe sportif du stade**

La Maire expose avoir réuni les représentants de l'USB samedi après-midi 19 décembre 2020 pour recueillir le point de vue des utilisateurs. Elle indique ce qu'elle en a retenu, à savoir la séparation des vestiaires Locaux/Visiteurs pour une question de coaching et d'ambiance, le besoin de pouvoir recevoir les officiels séparément des autres, le plébiscite pour le scénario 1 avec la conservation des vestiaires sous les tribunes pour l'USB. Elle explique leur avoir proposé de faire étudier une adaptation du scénario 3 en détachant les nouveaux vestiaires de ceux existant.

Elle précise en ouverture de débat que le coût ne dépendra pas du scénario et qu'il ne doit donc pas orienter la réflexion des élus.

Jean-Baptiste LAMOTE expose les conclusions de la réunion interne du club de la veille, lundi 5 janvier 2021 : il souhaite que la buanderie reste au même endroit pour une question de proximité des terrains (utilisation des maillots et chasubles), que les vestiaires et la salle des joueurs sous tribunes soit conservée ; il propose que le matériel de l'école de rugby soit stocké en extension du local de rangement actuel, que la cuisine soit transformée en infirmerie, le bar « des amis du rugby » en cuisine et qu'une salle de réception voit le jour en extension de celui-ci, adossé au tiers-lieu, tel le scénario 1. La Maire lui fait remarquer que cela change l'esprit du projet initial qui est celui de la mutualisation. Elle indique ce qui la dérange dans le fond à savoir que l'USB veuille un espace où ses adhérents puissent faire ce qu'ils veulent.

Jean-Baptiste LAMOTE rappelle que la salle de réception actuelle est trop petite et cite le pot du nouvel an offert par l'association des supporters. Il fait aussi remarquer que la proposition d'un nouveau vestiaire en décalé de l'existant proposé dans le scénario 3 risque de gêner l'accès à l'école.

La Maire indique que, au contraire, les travaux répondent à des arguments de fonctionnalité et de meilleure gestion des flux.

Pour Martine CELHAY, le scénario 1 risque de dévaluer la maison Margaitanea. Elle est rejoints dans son propos par Geneviève DULIN qui indique que la façade de la maison comporte une fenêtre à l'étage et un carreau opaque en rez-de-chaussée que le scénario 1 pourrait obturer.

Jean-Baptiste LAMOTE lui répond que techniquement il est possible d'agir sans gêner le tiers lieu.

La Maire cherche à comprendre ce qui dérange l'USB dans le scénario 3.

Elisabeth TOURATON comprend que l'USB a un concept différent de celui du partagé et qu'ils recherchent un endroit où se défouler. Elle entend toutefois que les jeunes aient besoin de leur endroit. Lionel DIRIBARNE comprend lui aussi cette demande.

Jérôme DACHARY, qui a participé à la réunion interne de l'USB, concède avoir été pris de court.

Jean-Baptiste LAMOTE rappelle les effectifs de l'USB (310 licenciés), les besoins en vestiaires mais aussi le besoin des joueurs de se réunir, en l'absence de bistrots, dans un endroit après les entraînements.

Pour Elisabeth TOURATON, le président de l'USB veut faire un gaztexe.

Nathalie ETCHETO évoque le civisme.

Geneviève DULIN rappelle qu'il faudra motiver l'investissement vis-à-vis de la population, que si l'on reste sur le fonctionnement actuel rien ne change, que si l'aménagement des dessous des tribunes est choisi pour un espace mutualisé, ce sera une vraie vitrine que la population trouvera chouette, et que les bénévoles seront contents si on leur offre des locaux fonctionnels.

La Maire ajoute qu'il s'agit d'argent public.

Martine CELHAY regrette que ce débat se fasse à une heure aussi tardive, où tout le monde est fatigué. La Maire le reconnaît mais précise que ces échanges sont nécessaires pour avancer.

La Maire clos les débats en remarquant que les échanges bloquent sur les objectifs fonctionnels et qu'il convient d'avoir une réflexion sur les usages et ce que ça renvoie. Elle résume les visions qui s'opposent, celle d'une vitrine de mutualisation et de nouveaux vestiaires, et celle d'un espace propre à l'USB avec création d'une nouvelle salle de réception. Elle propose à l'assemblée de revenir ultérieurement sur ce sujet un samedi en journée, que chacun y réfléchisse d'ici là et indique avoir déjà des idées de visites d'autres sites.

## **7. Rapports sur le prix et la qualité des services (RPQS) 2019**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif et non collectif 2019 de la CAPB.

*Les RPQS du service public de l'eau potable et du service public de l'assainissement collectif et non collectif 2019 de la CAPB sont approuvés à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **8. Plan de formation mutualisé du territoire Basque année 2020 à 2022**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le plan de formation mutualisé du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale des Pyrénées-Atlantiques (CDG) et du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), visant la formation des agents, sur le territoire Basque du Département des Pyrénées-Atlantiques.

*Le plan de formation mutualisé du territoire Basque est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 17 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 9. QUESTIONS DIVERSES

### Vœux de la Maire

La Maire retrace succinctement l'année 2020 marquée par la mise en place de la nouvelle équipe municipale et administrative, et ce dans le cadre du contexte sanitaire que tout le monde connaît

Elle évoque sa mise en fonction, ses 6 premiers mois qui l'auront plongée au cœur du fonctionnement quotidien de la mairie, qui nécessite écoute, réactivité, objectivité et travail multi partenarial.

Elle rappelle la gestion de la crise sanitaire avec l'accompagnement des publics vulnérables, des scolaires, des commerces et des associations, la solidarité avec les bénévoles engagés auprès des plus vulnérables, les petites mains des couturiers bénévoles, les partenariats avec la maison de retraite ALBODI et la pharmacie du Pays de Bidache, pour plus d'efficacité et de sécurité dans l'acquisition de masques, et l'engagement, au-delà des élus de quartiers, des agents quand il s'est agi d'assurer la continuité du service public (administratif, écoles et technique) dans un contexte relativement angoissant. Elle les remercie de leur mobilisation collective.

Elle interroge les élus sur ces premiers mois de fonctionnement afin de s'assurer que chacun y trouve sa place et soit satisfait du partage (*suffisamment*) régulier d'informations multiples. Un fonctionnement qu'il s'agira d'interroger régulièrement afin de «ne perdre personne en route dans le respect de chacun».

Elle rappelle les grands temps de projets de l'année 2020 avec la réhabilitation du groupe scolaire et du trinquet, le démarrage du chantier de la Maison de Services Eihartzea, la réforme de la collecte et la première réunion en décembre de démarrage du chantier de réhabilitation de la STEP.

Elle souligne les difficultés de mise en place de la réforme de la collecte liées au contexte sanitaire qui a empêché la tenue des réunions publiques d'information qui étaient primordiales, le bug informatique qui a perturbé la distribution des courriers d'information et des badges, et certains autres dysfonctionnements propres à toute mise en marche de nouveaux systèmes. Ceci dit elle remercie fortement l'équipe technique du service gestion des déchets de la communauté toujours hyper présente et réactive, et conclue en remerciant les administrés qui avec tout ça ont permis la réussite de cette réforme puisque les résultats se font déjà sentir, avec une augmentation des tonnages de tris.

Pour l'année 2021 elle énumère les chantiers qui vont rythmer l'année:

La réhabilitation et mise aux normes du complexe du stade ; la réhabilitation de la maison Germain avec un commerce en rez-de-chaussée ; la récupération en gestion communale des logements du château de Salha ; la réception du centre Eihartzea avec le déménagement de l'agence postale et du service d'aide à domicile en son sein, l'ouverture de la ludo-médiathèque communale et l'aménagement du parking sud ; la sécurisation de la traversée du bourg et de son arrêt de bus ; la poursuite de l'entretien des routes et réseaux divers dans les quartiers ; le suivi des dossiers Schéma communal de défense incendie, parking camping car, tiers-lieu CO-B, ouverture d'une Ikastolda, déploiement de la fibre... 7

Elle insiste sur les « Fils rouges » qui lui tiennent à cœur, le lancement de l'étude pré programmatique, financée à 50% par la CAPB, qui permettra de dessiner le Bardos de demain en intégrant les réflexions des futurs programmes de logements et leur impact sur les services et les écoles ; le focus à porter sur la vitalité du centre bourg désormais étiré de part et d'autre de la départementale ; la circulation en centre bourg et la sécurisation de ses différentes entrées dont la départementale 318.

Elle conclut en précisant que le travail partenarial qu'elle a initié avec l'agglomération pour les dossiers de la zone économique Le Carré et de l'aménagement du parking sud du centre Eihartzea, destiné à faciliter les différents usages du site et la création de places de covoitages, se poursuivra. Ces dossiers sont désormais soutenus par le Pôle territorial du Pays de Bidache.

### Travaux de réhabilitation de la STEP

La Maire informe les conseillers municipaux du début de la phase de préparation des travaux de réhabilitation de la station d'épuration cette fin d'année 2020 avec la réunion de lancement le 16 décembre dernier. Les entreprises retenues dans le cadre du marché public sont SOURCES pour la STEP avec l'entreprise DUHALDE sous-traitant, ainsi que SOCA TP pour la canalisation de rejet. Dépôt du permis de construire ce mois de janvier 2021.

### Chocolats de Noël

La Maire informe les conseillers municipaux de l'achat de ballotins de chocolats DARANATZ, qu'elle a effectué afin d'offrir une petite douceur à toutes les personnes âgées privées du repas de Noël 2020 pour cause de pandémie de COVID-19. C'est l'association Bethi Aintzina qui est chargée de les distribuer au cours de 2 permanences qui se dérouleront à la mairie les 13 et 14 janvier, puis à domicile pour ceux qui n'auront pu se déplacer.

**Redevance ANTARGAZ**

La Maire informe les conseillers municipaux de la régularisation du recouvrement de la redevance d'occupation du domaine public effectuée par ANTARGAZ, pour les années 2017 à 2020 ; soit 155 €/an pour les 700 m de réseau existant.

**Ouverture des salles pour les mineurs**

La Maire informe les conseillers municipaux de la réouverture des salles pour les mineurs ce début décembre 2020.

**Projet d'Ikastola**

La Maire informe les conseillers municipaux que les porteurs du projet ont vu leurs inscriptions passer à 6 familles, dont une de Sames, et qu'ils réfléchissent à une ouverture potentielle pour septembre 2021. La Maire se renseigne sur les aspects administratifs et juridiques d'une intervention communale dans le cadre des écoles privées, afin de pouvoir mettre le sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

♦ ♦ ♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 06 février 2021.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00H00.

